

Séance du 31 janvier 2011

Compte-rendu du Conseil Municipal

Date de la convocation : mardi 25 janvier 2011

Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mil onze, le lundi trente et un janvier, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la maison des plaisanciers sous la présidence de M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Annie MOBUCHON, Didier CALMELS, François ARGOUARCH, Sandrine GUILLOU, André GUILLEMOT, France LE BOHEC Adjointes - Georges LUCAS, Soizic DALMARD, Jacqueline GAUDRE, Christophe CAUDAN, Alain LE BLEIZ, Nicole DERRIEN, Jeanine LE CALVEZ, Yvonne CONAN, Annick CHAUSSIS, Annick COAYREHOURCQ, Camille GROT, Loïc HUCHET du GUERMEUR, Marie-Line DEPAÏL, Marie-Christine ROUXEL, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Brigitte LE SAULNIER par délégation à M. André GUILLEMOT, M. Pierre-Yves LE MOAL par délégation à Mme Yvonne CONAN, M. Erwan ROSEC par délégation à Mme Annick COAYREHOURCQ, M. Franck PICHON par délégation M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Romain RAPIN par délégation M. Alain LE BLEIZ, Mme Anne-Marie BRÉ par délégation à Mme Annick CHAUSSIS, M. Olivier LALLEMANT par délégation à Mme Sandrine GUILLOU, M. Pierre MORVAN par délégation à M. Loïc HUCHET DU GUERMEUR.

Mme Annick CHAUSSIS a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 21

Représentés : 8

Votants : 29

En préambule, M. de CHAISEMARTIN souhaite revenir sur la gestion des cimetières de la commune. Il rappelle que d'une manière générale, les cimetières de PAIMPOL sont affectés à la sépulture des personnes décédées sur le territoire de la commune, quelque soit leur domicile ; domiciliées à PAIMPOL, quel que soit le lieu de leur décès ; ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille dans un des cimetières communaux, quels que soient leur domicile et le lieu de leur décès.

A ce jour, restent disponibles les concessions suivantes cimetière rue Dunant, 10 emplacements ; cimetière de Kerity : 7 ; cimetière de Plounez : 8 ; cimetière de Kerjicquel seul le carré A est complet, le carré B réservé aux indigents et au colombarium, le carré D à peine commencé et les carrés C, E, et F sont entièrement libres.

M. de CHAISEMARTIN fait savoir que la commune n'a plus, parmi son personnel, de fossoyeurs et ce depuis janvier 2003. Chaque année, elle reprend environ dix concessions entre tous les

cimetières, et doit faire appel aux marbriers de la ville, ce qui a un coût assez élevé (en 2010, huit concessions ont été exhumées pour une facture de 2 880 €).

De ce fait, il n'est plus possible d'attribuer des concessions d'avance, mais seulement au moment de décès des personnes répondant aux critères ci-dessus.

L'intervenant explique que l'ancienne municipalité avait souhaité de ne plus accorder d'emplacement nouveau dans le cimetière de Plounez pour diverses raisons, dont la salubrité publique, la sécurité et l'accessibilité, un nouvel aménagement du bourg avait été évoqué. Le maire de l'époque autorisait cependant les inhumations dans les concessions existantes, et en cours de validité. Il avait été donc convenu que le nouveau cimetière de Kerjicquel, proche du bourg et très accessible aux usagers, accueillerait les personnes désirant être inhumées à Plounez et ne possédant pas au jour de leur décès une concession de famille dans le cimetière du bourg. Ainsi aucun emplacement nouveau n'avait été accordé dans ce cimetière depuis octobre 2007.

M. de CHAISEMARTIN signale que le Conseil de Quartier de Plounez a soulevé cette problématique auprès de la Municipalité.

Après des débats nourris, il a été jugé que la pertinence d'un projet d'aménagement ne justifiait pas de remettre la tradition en question. La municipalité a donc décidé d'attribuer, de nouveau, des concessions, dans la limite des emplacements disponibles, au cimetière de Plounez.

M. de CHAISEMARTIN indique que les familles concernées par une inhumation, récente ou non, dans le cimetière de Kerjicquel et qui souhaiteraient transférer le corps de leur défunt au bourg de Plounez, pourront le faire, étant bien entendu que les frais d'exhumation et de transfert seraient à leur charge.

Mme DERRIEN regrette qu'il ne soit pas possible d'attribuer des concessions à l'avance à Kergicquel.

M. de CHAISEMARTIN répond que cette règle est applicable à l'ensemble des cimetières.

M. HUCHET DU GUERMEUR est favorable au maintien des traditions et regrette que le cimetière de Lanvignec n'ait pas été évoqué. Il lui semble important qu'il soit pris en compte.

M. de CHAISEMARTIN en convient et précise que le dossier va être étudié par les services.

Avant de soumettre le procès-verbal à l'approbation de l'assemblée, l'intervenant souhaite apporter des réponses aux questions posées lors du précédent conseil municipal. Concernant la participation financière de Côtes d'Armor Habitat pour la réalisation des travaux aux HLM de Kernoa, il confirme que l'établissement public participera à hauteur de 30% du montant HT des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la cité de Kernoa, plafonnée à 60 000 €. Le coût total des travaux s'élevant à 113 769 € HT, la participation sera de 34 130 €. Pour ce qui est du rapport de l'assainissement collectif M. de CHAISEMARTIN informe que sur 3000 branchements, 150 sont non-conformes.

M. HUCHET DU GUERMEUR fait observer qu'un seul branchement non-conforme peut faire beaucoup de dégât et qu'il est important d'arriver à un taux 0.

M. de CHAISEMARTIN en convient. Ses réponses apportées, le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Puis l'intervenant propose aux élus de se réunir à nouveau le lundi 7 février afin de donner un avis sur le dossier de zone ostréicole à Boulgueff, projet qu'il estime important pour l'avenir du territoire. Il souhaite d'ailleurs que le conseil municipal soit plus souvent associé aux travaux de la CCPG et a d'ailleurs rappelé au président communautaire qu'un bilan d'activités doit être présenté annuellement.

M. LUCAS informe l'assemblée qu'il se considère comme conseiller municipal de l'opposition, sous l'étiquette «radical de gauche» et souhaite que le site internet de la ville soit ainsi modifié.

M. de CHAISEMARTIN en prend bonne note.

Délibération n° 2011-001

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Rapporteur : M. de CHAISEMARTIN

M. de CHAISEMARTIN donne lecture des objectifs et des obligations légales du Débat d'Orientation Budgétaire. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Ainsi, M. de CHAISEMARTIN donne connaissance des perspectives économiques nationales. Puis se basant sur le résultat provisoire de l'exercice 2010, dessine les contours du budget 2011 en section de fonctionnement et d'investissement et notamment en matière de fiscalité, de programme d'emprunt et de programme pluriannuel d'investissements : report des non-réalisés 2010 et opérations nouvelles (voir documents joints en annexe).

S'en suit alors un débat.

Revenant sur le montant de la dette, M. HUCHET DU GUERMEUR reconnaît que la commune est moins endettée qu'avant, mais que cela est tout simplement lié à un reflux mécanique. Par ailleurs, il souhaiterait avoir un complément d'information sur la variation de la population.

Pour M. GROT la dette est lourde et elle le sera encore longtemps car elle est «jeune» ; cependant il est d'avis qu'il faut continuer d'emprunter pour lancer les projets importants pour la commune. L'intervenant se propose d'apporter les éléments relatifs à la variation de la population.

M. HUCHET DU GUERMEUR constate que les recettes ne sont pas aussi dégradées qu'il n'y paraît.

M. de CHAISEMARTIN répond que les taux n'ont pas augmenté ces trois dernières années.

M. GROT constate que la dotation forfaitaire est identique au compte administratif 2009. Il souligne que Paimpol n'est pas une ville riche et que 52% des ménages ne sont pas imposables, ce qui est beaucoup plus que la moyenne départementale ou régionale qui se situe respectivement à 44 et 42%. Cela induit une marge de manœuvre très limitée pour la commune.

M. de CHAISEMARTIN le reconnaît et se félicite de continuer cependant à investir tout en faisant très attention. Il déclare que 2010 a été l'année de la voirie et que 2011 sera celle de la rénovation urbaine. L'intervenant soutient que rénover la ville c'est lui donner son image de demain et l'affirmer comme une ville moderne.

Mme DERRIEN pose la question de savoir s'il faut continuer de lancer des études sur le 3^{ème} bassin, alors qu'il n'y a plus de financement.

M. de CHAISEMARTIN en est certain, le 3^{ème} bassin est l'avenir de Paimpol et du territoire. Pour sa part, ce dossier doit aboutir et la commune devra trouver des fonds privés, car il reconnaît que les subventions des financeurs publics seront de plus en plus faibles.

M. LUCAS souhaite revenir sur les projets 2011 et notamment la rénovation de la place de la République, qu'il estime ne pas être une priorité pour la ville, alors que cette dernière risque d'être inondée lors des prochaines grandes marées de mars qui devraient atteindre des coefficients de 118.

M. de CHAISEMARTIN rappelle que les clapets anti-retour ont été rénovés à cet effet. Il regrette que M. LUCAS n'ait pas la même vision des priorités que la municipalité et insiste l'importance de ce dossier pour le développement du centre-ville. L'intervenant rappelle que le projet consiste à dégager un angle visuel entre l'OIT et le port, aménager une circulation piétonne et un espace de rencontre menant vers la place du Martray et permettre le stationnement à proximité des commerces.

M. HUCHET DU GUERMEUR regrette que tous les projets présentés par le maire ne soient pas chiffrés. Il pose la question de savoir sur quels documents les élus se sont basés pour lancer les dossiers.

M. de CHAISEMARTIN répond que ces projets ont été débattus lors d'une séance de conseil municipal à laquelle la minorité n'a pas souhaité siéger.

Le conseil municipal prend acte que le débat d'orientations budgétaires s'est déroulé dans les formes et conditions prévues par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement intérieur de l'assemblée.

Délibération n° 2011-002

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (EX OMS)

Détermination de l'enveloppe 2011

Rapporteur : M. GUILLEMOT

Pour permettre aux services de répartir les subventions aux associations sportives en fonction des critères retenus par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 février 2002 (délibération n°02-008), il est proposé à l'assemblée de déterminer le montant de l'enveloppe qui sera allouée en 2011.

Le montant de la subvention accordée de 2005 à 2010 est le suivant :

Années	Montant	Variation
2005	18 000	
2006	20 000	11,11%
2007	21 400	7,00%
2008	22 000	2.80%

2009	23 000	4.50%
2010	25 000	8.70%

M. de CHAISEMARTIN considère cette augmentation de 5000 € comme très significative du soutien des élus aux sportifs et aux associations sportives.

Mme ROUXEL partage le même avis et salue le dynamisme des associations. Elle espère que les subventions continueront d'être abondées dans les années à venir, notamment en direction des jeunes de moins de 18 ans.

M. LUCAS ayant quitté la séance, le nombre de votant est désormais le suivant :

Présents : 20

Représentés : 8

Votants : 28

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer l'enveloppe allouée aux associations sportives pour l'année 2011 à 30 000 € ;

DECIDE de maintenir l'enveloppe spéciale «haut niveau» à 1 500 € ;

DECIDE de maintenir les 200 € pour les associations extra-paimpolaises accueillant des Paimpolais sur des activités n'existant pas à Paimpol,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6574 du budget primitif 2011 de la commune ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n° 2011-003

CENTRE NAUTIQUE PAIMPOL – LOGUIVY DE LA MER

Demande de subvention

Rapporteur : M. CAUDAN

La commune de Paimpol s'est engagée à soutenir les deux emplois aidés du Centre Nautique Paimpol – Loguivy de la Mer par la signature de conventions (délibérations n°06-15 du 30 janvier 2006 et n°06-145 du 6 novembre 2006). La part prise en charge par la commune s'élève à 15 305 € par an (7 305 € pour le premier contrat, 8 000 € pour le second).

L'association sollicite le versement d'une avance sur subvention 2011 afin d'honorer le paiement des charges sociales desdits contrats.

Mme DERRIEN pose la question de savoir si la collectivité acquiert toujours du matériel pour cette association.

M. de CHAISEMARTIN répond positivement et insiste sur le fait que cette démarche est indispensable.

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une avance sur subvention 2011 d'un montant de 15 305 € au profit du Centre Nautique Paimpol-Loguivy de la Mer,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6574 du Budget Primitif 2011 de la commune,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération 2011-004

COMPLEXE SPORTIF DE KERRAOU

Convention à renouveler

Rapporteur : Mme MOBUCHON

Par délibération du 22 octobre 2007 le Conseil Municipal acceptait la gestion sportive et technique des deux gymnases de Kerraoul. Il est proposé de modifier les termes de la convention.

Les principales modifications sont les suivantes :

- la CCPG gère et finance, désormais, directement les contrats pour les fluides et les consommations (électricité, eau, gaz) ainsi que l'abonnement du téléphone de secours. Auparavant, ces dépenses étaient prises en charge par la Ville de Paimpol puis remboursées par la CCPG.
- la CCPG paye l'année N, 50 % du montant total de la convention, et le solde au 2^{ème} trimestre de l'année N+1 au vu des rapport et bilan fournis par la Ville de Paimpol.
- le montant annuel de la convention est porté à 61 704.26 € pour l'année 2010.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de cette convention par délibération en date du 9 novembre 2010.

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de conclure, avec la communauté de communes Paimpol-Goëlo, la convention d'entretien et d'exploitation des deux gymnases intercommunautaires jointe en annexe ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n° 2011-005

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN DU
DOMAINE PUBLIC MARITIME PORTUAIRE NON CONSTITUTIFS DE DROITS
REELS**

Rapporteur : M. CALMELS

Dans le cadre de la concession du port de la ville, certains contrats de mise à disposition de terrain du domaine public maritime portuaire sont arrivés à échéance le 31 décembre 2010. Il s'agit des autorisations d'occupation temporaire de :

- **Maluti Nautilga** Quai Pierre Loti Exposition, vente de 293m²
bateaux

- Le Lionnais	Quai de Kerno	Exposition, vente de bateaux	de 375m ²
- Dauphin Nautic	Quai Dayot	Chantier Naval, entrepôts de bateaux	326,68m ²

Il pourrait être envisagé de reconduire ces autorisations, en y conservant et / ou intégrant les éléments suivants :

	Modalités d'occupation	Durée proposée	Redevance actualisée
Maluti Nautilga	Termes identiques	15 ans	2,32€ / m ²
Le Lionnais	Termes identiques	5 ans	2,32€ / m ²
Dauphin Nautic	Ajout d'une servitude de passage au profit du Concédant (CG) pour accès aux compteurs	15 ans	2,32€ / m ²

Des conditions particulières d'occupation sont précisées dans la convention, et notamment la libération des emprises mise à disposition pour les manifestations nécessitant l'occupation des quais, sans que cela ne fasse l'objet d'aucune indemnisation.

Les projets de conventions seront proposés pour avis au Conseil Général, puis aux bénéficiaires, avant signature par les partenaires.

M. LUCAS ayant rejoint l'assemblée, le nombre de participants est désormais le suivant :

Présents : 21

Représentés : 8

Votants : 29

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler les contrats de mise à disposition de terrain du domaine public maritime portuaire non constitutifs de droits réels pour Maluti Nautilga, Le Lionnais, Dauphin Nautic, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n° 11-006

COMMISSIONS MUNICIPALES

Remaniement

Rapporteur : M. de CHAISEMARTIN

Afin de répondre au souhait de certains élus de changer de commissions municipales et notamment d'intégrer M. Ollivier LALLEMANT dans ces dernières, il est proposé au conseil municipal, conformément aux dispositions des articles L 2121-22 et 2121-21 dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, de les remanier.

M. de CHAISEMARTIN rappelle que les conseillers municipaux peuvent participer à toutes les commissions municipales, mais que seuls les élus désignés sont autorisés à voter.

Mme DERRIEN souhaite obtenir les comptes-rendus de toutes les commissions pour information.

M. HUCHET DU GUERMEUR déplore que certaines commissions ne se réunissent jamais et regrette qu'il n'y ait pas de comité de pilotage pour les dossiers importants. Il pose la question de savoir pourquoi la commission «Urbanisme, Travaux, Environnement» ne s'est jamais réunie sur l'AEU et regrette l'incident qui s'est déroulé la semaine passée lors de la réunion sur le nouveau bassin.

M. de CHAISEMARTIN indique qu'il ne souhaite pas polémiquer en revenant sur cette réunion.

M. LUCAS souhaite revenir sur la réunion relative au 3^{ème} bassin et fait savoir qu'il a très mal vécu la situation alors que ce dossier lui tient à cœur. Il fait savoir qu'en son temps M. SALEUN avait créé une commission extra-municipale où il l'avait invité à siéger.

M. de CHAISEMARTIN se dit désolé pour la souffrance morale de M. LUCAS, mais ne regrette pas de lui avoir interdit l'entrée de la réunion.

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE au scrutin secret la composition des commissions municipales :

ACTIVITES ECONOMIQUES, COMMERCE ET TOURISME

Soizic DALMARD
François ARGOUARCH
Pierre-Yves LE MOAL
France LE BOHEC
Christophe CAUDAN
Alain LE BLEIZ
Pierre MORVAN

FINANCES

François ARGOUARCH
Soizic DALMARD
Annie MOBUCHON
André GUILLEMOT
Didier CALMELS
Camille GROT
Loïc HUCHET DU GUERMEUR

URBANISME, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT, LOGEMENTS, PERMIS DE CONSTRUIRE

Didier CALMELS
André GUILLEMOT
François ARGOUARCH
Brigitte LE SAULNIER
Soizic DALMARD
Camille GROT
Loïc HUCHET DU GUERMEUR

JEUNESSE ET SPORTS

André GUILLEMOT
Sandrine GUILLOU
Annick COAYREHOURQ
Yvonne CONAN
Franck PICHON
Olivier LALLEMANT
Marie-Christine ROUXEL

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Annie MOBUCHON
Sandrine GUILLOU
Brigitte LE SAULNIER
Pierre-Yves LE MOAL
Franck PICHON
Nicole DERRIEN
Loïc HUCHET DU GUERMEUR

EDUCATION, SANTE, SOLIDARITE

Annie MOBUCHON
Brigitte LE SAULNIER
Sandrine GUILLOU
France LE BOHEC
Annick CHAUSSIS
Anne-Marie BRE
Marie-Line DEPAIL

CULTURE, COMMUNICATION

France LE BOHEC
Annie MOBUCHON
Annick CHAUSSIS
Jacqueline GAUDRE
Yvonne CONAN
Annick COAYREHOURQ
Pierre MORVAN

ANIMATION ET QUALITE DE VIE

Jacqueline GAUDRE
Erwan ROSEC
Yvonne CONAN
France LE BOHEC
Annick COAYERHOURQ
Nicole DERRIEN
Marie-Christine ROUXEL

NOUVEAU BASSIN

Christophe CAUDAN
Didier CALMELS
Annick COAYREHOURQ
Romain RAPIN
Olivier LALLEMANT
Georges LUCAS

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n° 11-007

DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. de CHAISEMARTIN

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre :

- en application du 15^{ème} alinéa de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : il informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption sur les parcelles dont la liste figure ci-dessous :

N°	Date	Immeuble concerné
10/119	09/12/10	AD 252, 253 et 254 sises 14 et 16 place du Martray
10/120	09/12/10	AB 270 et 272 sises 12 rue de Lanvignec
10/121	13/12/10	AC 92 et 93 sises 20 rue de l'Yser
10/122	13/12/10	AI 124 sise 21 rue de Kerglas
10/123	13/12/10	AW 91 sise 44 rue de Penvern
10/124	15/12/10	AN 108 sise 10 rue de Beauport
10/125	15/12/10	AM 14 sise rue du Billiec
10/126	15/12/10	AD 917-918 sises 10 place du Martray
10/127	15/12/10	AD 774 sise 5 rue de l'Oise
10/128	15/12/10	AD 340 sise 13 rue des Huit Patriotes
10/129	20/12/10	AT 87 sise 5 rue des Chênes
10/130	23/12/10	AB 110 sise 2 rue de Bel Air
10/131	24/12/10	AN 362 sise chemin de Saint-Riom
10/132	10/01/11	AD 318 sise 11 rue St-Vincent
10/133	10/01/11	AT 24 sise 16 chemin du Biliou
10/134	10/01/11	AX 9 sise 29bis rue de Goudelin
11/01	12/01/11	AD 129 sise 12 rue Nicolas Armez
11/02	12/01/11	AH 581 584 585 sises 17 rue du Professeur Jean Renaud

N° 10-SF-04 : en application du 4^{ème} alinéa de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : il informe que la ville de Paimpol a pris en charge les frais de déplacement de M. GORET dans le cadre de son intervention lors de la rencontre autour de la bande dessinée à la bibliothèque municipale.

N° 10-SF-05 : en application du 3^{ème} alinéa de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : il informe que la ville de Paimpol a contracté un prêt de 600 000 € pour financer les investissements prévus au budget auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor.

N° 11-SF-01 : en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : il informe que la ville de Paimpol a décidé de confier à la Société SAUR la mission de réalisation des profils de baignade pour un montant de 22 702,80 € HT.

N° 11-SF-02 : en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : il informe que la ville de Paimpol a décidé de confier la mission d'architecte conseil à M. Georges LE GARZIC pour une durée d'un an.

Avant de clore la séance M. de CHAISEMARTIN tient à procéder au tirage au sort des membres qui compléteront les conseils de quartier de Paimpol, Kéridy et Plounez. Il fait savoir que les représentants, normalement désignés pour une année, ont souhaité pour certains être reconduits une année supplémentaire, au motif qu'un an était trop court pour finaliser les dossiers. L'intervenant rappelle que les conseils de quartiers sont constitués de trois élus et de trois personnes qualifiées désignés et de quatre représentants de chaque quartier tirés au sort parmi les candidats inscrits. Il précise que leur avis n'est que consultatif.

M. de CHAISEMARTIN invite l'assemblée à procéder au tirage au sort.

Les membres suivants sont donc désigner :

KERITY

Elus : Didier CALMELS, Yvonne CONAN, Loïc HUCHET DU GUERMEUR

Personnes qualifiées : Yves LE MEE, Geneviève LE CLEUZIAT, Annie BESNARD

Représentants du quartier : Jean-Yves DUCHENE, Marie-Claude DELATRE, Patrick FORGE, Anne-Marie RIVOALLAN

PLOUNEZ

Elus : Jeanine LE CALVEZ, François ARGOUARCH, Pierre MORVAN

Personnes qualifiées : Jacques DERVILLY, Yvonne JACOB, Christian HAMON

Représentants du quartier : Jacques RIVOALAN, Yves GERARD, Anne NOEL, Alain LE GAL

PAIMPOL

Elus : Brigitte LE SAULNIER, Annick COAYREHOURCQ, Marie-Christine ROUXEL

Personnes qualifiées : Virginie MOREAU, Gisèle RICHARD, Michel LEC'HVIEN

Représentants du quartier : Françoise BOUCHARD, Anne-Marie GASTON, Paul HERVE, Hubert HEYMELOT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.



Commune de Paimpol

Débat d'orientations budgétaires 2011

Conseil municipal du 31 janvier 2011
Annexe à la délibération n° 1.1



PREMIERE PARTIE

Le résultat de l'exercice 2010



L'exécution budgétaire 2010 de la commune de Paimpol reste comme toutes les autres collectivités locales fragilisée par les effets de la crise financière et économique encore bien présente dans ses conséquences.

A titre d'exemple, la recette issue de la taxe sur les droits de mutation en cas de vente d'un bien reste en deçà du produit avant 2008 (223 543 € en 2010 contre 311 217 € en 2006).

Le résultat 2010 confirme que les dotations de l'Etat demeurent de plus en plus stables. Cette tendance sera confirmée dans l'avenir en raison du plan de rigueur mis en place par l'Etat qui touche les collectivités locales. La loi de finances 2011 prévoit 0,4 % d'augmentation.

Evolution des dotations de l'Etat

	2006	2007	2008	2009	2010
DGF	2 235 668,00 €	2 284 149,00 €	2 329 291,00 €	2 311 209,00 €	2 356 788,00 €

Le budget de la Ville retrouve des ratios meilleurs mais les marges de manœuvre restent faibles.

Les points clés de l'exercice 2010 sont :

- **les dépenses de fonctionnement à caractère général qui continuent à baisser malgré des hausses mécaniques liées aux augmentations des charges d'électricité, combustibles, etc., et des contrats de maintenance par exemple.**
- **La stabilité et donc une maîtrise rigoureuse des dépenses de personnel,**
- **La baisse de la dette de la commune,**
- **Un bon niveau d'investissement malgré les efforts budgétaires opérés.**



L'endettement de la commune.

Inscriptions budgétaires	
Inscription au BP 2010	1 051 675,44 €
Reste à réaliser 2009	600 000,00 €
Budget Supplémentaire et décisions modificatives 2010	0,00 €
Total prévision budgétaire 2010 au 31/12/2010	1 651 675,44 €
Emprunts réalisés en 2010	600 000,00 €
Différence: prévu - réalisé	1 051 675,44 €
Reste à contracter	500 000,00 €

Dette tous budgets confondus	Dette en capital au 01/01/2010	13 719 790,96 €
	Amortissement 2010 de la dette	1 058 006,08 €
	Dette en capital au 31/12/2010	13 261 784,88 €

Emprunts garantis	Dette en capital au 01/01/2010	7 242 246,74 €
	Annuité 2010 de la dette	813 249,53 €
	Dette en capital au 31/12/2010	6 428 997,21 €

Endettement de la commune en 2010	
Capital restant dû au 01/01/2010	11 806 930,00 €
Emprunts réalisés depuis le 01/01/2010	600 000,00 €
Sous-Total	12 406 930,00 €
Amortissement: part "capital" de l'annuité 2010	890 468,00 €
dont prêts in fine	
Refinancement de la dette	0,00 €
Dette du budget général au 31/12/2010	11 516 462,00 €

Ligne de trésorerie	Montant maximum du crédit de trésorerie	1 000 000,00 €	
	Mouvements réels	tirage	550 000,00 €
		remboursement	550 000,00 €
	Frais annexes en 2010	Intérêts au 31/12/2010	1 127,38 €
Commission de renouvellement		0€	



L'évolution de la dette.

	2006	2007	2008	2009	2010
Emprunts contractés	700 000,00 €	820 000,00 €	1 800 000,00 €	1 464 000,00 €	600 000,00 €
Remboursement du capital	578 119,44 €	650 442,32 €	744 768,94 €	882 127,67 €	890 468,00 €
Intérêts	410 561,53 €	433 472,70 €	462 255,50 €	433 494,12 €	401 142,61 €
Sous-total "Annuité"	988 680,97 €	1 083 915,02 €	1 207 024,44 €	1 315 621,79 €	1 291 610,61 €
Autres frais financiers	6 582,34 €	7 349,48 €	74,00 €	309,51 €	1 552,00 €
Intérêts courus non échus	185 197,65 €	-51 626,97 €	18 936,30 €	9 677,57 €	-8 837,00 €
Total	1 180 460,96 €	1 039 637,53 €	1 226 034,74 €	1 325 608,87 €	1 284 325,61 €
Capital dû au 31.12	10 004 376,00 €	10 173 933,00 €	11 227 057,00 €	11 806 930,00 €	11 516 462,00 €
<i>Dette / hab (DGF) au 31.12</i>	<i>1 121,69 €</i>	<i>1 140,70 €</i>	<i>1 250,93 €</i>	<i>1 347,21 €</i>	<i>1 292,68 €</i>
<i>Population DGF</i>	<i>8919</i>	<i>8919</i>	<i>8975</i>	<i>8764</i>	<i>8909</i>

5



L'évolution des recettes de fonctionnement

Une hausse progressive et significative de 12,7 % par rapport à 2009 permettant un meilleur autofinancement.

	2006	2007	2008	2009	Prévisionnel CA 2010
CHAPITRE 13 - ATTENUATION DE CHARGES	115 521,00 €	104 993,00 €	63 957,00 €	82 808,16 €	82 805,17 €
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	602 445,00 €	531 410,00 €	541 537,00 €	549 597,00 €	789 118,41 €
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	4 700 907,00 €	4 835 661,00 €	4 941 928,00 €	5 039 402,00 €	5 249 694,14 €
<i>dont principalement:</i>					
7311 Contributions directes (taux: + x%)	3 388 776,00 €	3 542 252,00 €	3 656 922,00 €	3 799 738,00 €	3 915 818,00 €
7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation	311 217,42 €	293 528,04 €	275 746,65 €	187 919,60 €	223 543,97 €
CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 688 349,00 €	2 785 478,00 €	2 827 281,00 €	2 794 739,97 €	2 832 812,57 €
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	207 306,00 €	193 559,00 €	218 463,00 €	183 514,00 €	195 169,15 €
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS	4 866,62 €	14 122,90 €	8 504,63 €	21,60 €	21,60 €
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	617 264,92 €	28 687,12 €	134 807,18 €	81 350,99 €	623 820,32 €
CHAPITRE 042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 369 249,94 €	185 329,94 €	192 504,36 €	161 621,00 €	95 049,00 €
<i>dont 722 - Travaux en régie</i>	<i>163 553,94 €</i>	<i>185 329,94 €</i>	<i>192 504,36 €</i>	<i>161 621,00 €</i>	<i>95 049,00 €</i>
<i>immobilisations cédées</i>	<i>1 205 696,00 €</i>				
Excédent prévisionnel reporté					
sous-total	10 305 909,48 €	8 679 240,96 €	8 928 982,17 €	8 893 054,72 €	9 868 490,36 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	490 802,17 €	575 423,61 €	174 749,13 €	34 362,64 €	192 701,74 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 796 711,65 €	9 254 664,57 €	9 103 731,30 €	8 927 417,36 €	10 061 192,10 €

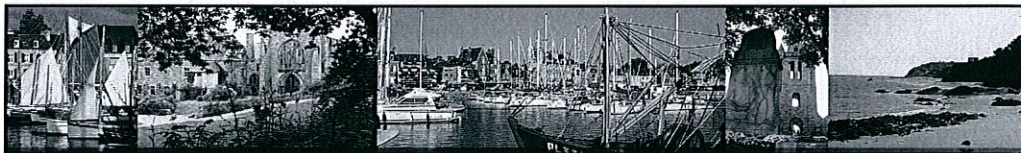
6



Des dépenses de fonctionnement maîtrisées en 2010.

- Les dépenses augmentent mais restent maîtrisées par rapport aux exercices 2008 et 2009 et évoluent moins que les recettes.
- Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est en baisse grâce à un effort notable des services de la Ville de maîtriser leur budget.
- Les dépenses de personnel sont revenues à un niveau inférieur à 2009 en raison d'une gestion des ressources humaines de la mairie optimisée.
- Les charges d'intérêts baissent : - 12,16 % par rapport à 2009.

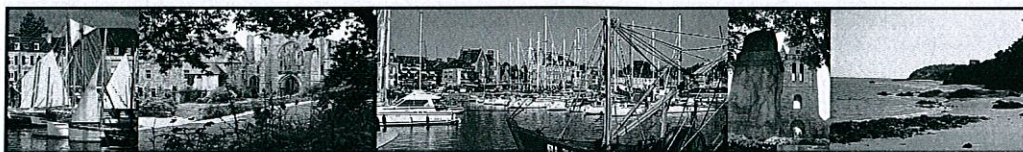
	2006	2007	2008	2009	Prévisionnel CA 2010
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 862 915,51 €	1 805 137,95 €	1 892 646,50 €	1 790 601,08 €	1 752 205,69 €
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 252 032,30 €	4 528 496,85 €	4 647 557,89 €	4 776 715,29 €	4 770 705,39 €
CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	847,00 €	0,00 €	925,66 €	925,67 €	925,57 €
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	829 799,23 €	845 887,52 €	794 688,76 €	779 029,37 €	907 400,05 €
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	602 341,52 €	389 195,21 €	504 239,50 €	448 371,55 €	393 856,44 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 055,70 €	90 302,71 €	3 893,64 €	2 973,21 €	6 364,77 €
CHAPITRE 042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 391 701,81 €	896 141,74 €	1 001 575,22 €	961 099,35 €	1 071 771,00 €
dont: DOTATION AMORTISSEMENTS	771 643,03 €	884 065,82 €	894 085,90 €	959 006,35 €	535 211,00 €
VALEUR COMPTABLE DES IMMO. CEDEES	1 620 058,70 €	12 075,92 €	107 489,26 €	2 093,00 €	536 560,00 €
6815 - Provisions			25 000,00 €	1,00 €	
TOTAL Compte Administratif	9 953 693,07 €	8 555 161,98 €	8 870 527,17 €	8 759 716,52 €	8 903 229,01 €
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION INV (opération d'ordre)	224 176,22 €	0,00 €	49 473,07 €	0,00 €	686 480€



L'évolution des recettes d'investissement

Une baisse significative des emprunts contractés agit sur le volume total des recettes, ce qui s'avère une nécessité pour poursuivre l'effort de désendettement de la commune.

	2006	2007	2008	2009	Prévisionnel CA 2010
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre entre sections	2 391 701,81 €	896 141,94 €	1 001 575,22 €	961 099,35 €	1 071 771,00 €
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 268 335,14 €	725 812,29 €	945 310,74 €	642 693,45 €	461 261,00 €
CHAPITRE 13 - subventions d'investissement	259 317,27 €	442 949,52 €	355 808,93 €	262 658,36 €	18 793,35 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	700 812,00 €	820 600,00 €	1 800 600,00 €	1 465 300,02 €	600 000,00 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	9 078,07 €	2 177,27 €	5 837,84 €	0,00 €	3 247,14 €
CHAPITRE 021 - Virements de la section de fonctionnement	0,00 €	1 008,50 €	0,00 €		
CHAPITRE 024- produits des cessions d'immobilisations					
4582 - Opérations d'investissement sous mandat (recettes)		3 995,50 €			
Total Compte Administratif	4 629 244,29 €	2 892 685,02 €	4 109 132,73 €	3 331 751,18 €	2 155 072,49 €
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	224 176,22€	0€	49 473,07€	0€	686 480€



L'évolution des dépenses d'investissement depuis 2006

Les dépenses d'équipement - chapitre 23 - restent stables au niveau de 2009.

	2006	2007	2008	2009	Prévisionnel CA 2010
CHAPITRE 001 - Résultat d'investissement reporté	321 073.14 €	313 413.38 €	1 186 034.17 €	964 660.09 €	102 968.19 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	578 119.44 €	651 734.54 €	747 488.98 €	884 427.67 €	890 468.05 €
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	112 011.27 €	47 025.80 €	114 155.59 €	55 289.46 €	97 236.80 €
CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	138 697.74 €	515 484.79 €	383 146.41 €	347 808.55 €	293 064.85 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	305 978.51 €	410 504.23 €	522 075.44 €	221 853.00 €	322 616.53 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	2 117 527.63 €	1 702 297.65 €	1 928 387.87 €	798 959.00 €	795 177.42 €
CHAPITRE 40- Opérations d'ordre entre sections	1 369 249.94 €	185 329.94 €	192 504.36 €	161 621.00 €	95 049.00 €
CHAPITRE 4581 - Opérations d'investissement sous mandat		252 928.66 €			
Total	4 942 657.67 €	4 078 718.99 €	5 073 792.82 €	3 434 618.77 €	2 596 580.84 €

9



Les dépenses d'investissement 2010.

L'année confirmée comme celle de la voirie et des travaux.

Frais d'études (202 et 203)	75 530,99 €
Terrains bâtis (2115)	444,78 €
Aménagement paysager et espaces verts (2121)	11 339,54 €
Véhicules (2182)	121 593,14 €
Informatique (205 et 2183)	41 588,36 €
Mobilier (2184)	21 008,34 €
Constructions (040 et 2313)	136 667,30 €
Aménagement urbain, voirie et éclairage public (2315)	748 504,20 €
Bibliothèque (fonds documentaire) (2168)	26 518,29 €
Autres immobilisations corporelles (2188)	119 172,89 €
Œuvres et objets d'art (2161 et 2316)	4 464,78 €
Subvention d'équipement (204)	293 064,85 €
total des dépenses d'équipement mandatées	1 599 897,46 €

10



L'affectation du résultat 2010

Dépenses de fonctionnement	8 903 230 €
Recettes de fonctionnement	10 061 192 €
Excédent de fonctionnement	1 157 962 €
Dépenses d'investissement	2 596 581 €
RAR Dépenses	711 689 €
Recettes d'investissement	2 155 072 €
RAR Recettes	614 715 €
Besoin de financement de la section d'investissement (1068)	538 483 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	619 479 €

11



DEUXIEME PARTIE

Les propositions d'orientations budgétaires 2011.



2011 : Le lancement de la rénovation urbaine.



Après une phase d'études et suite à la démarche AEU, la Ville va rentrer dans une phase de réalisation des travaux axée en 2011 sur l'aménagement urbain et le cadre de vie des Paimpolais.

◆ Continuer de développer le centre ville historique de Paimpol :

- Faire de la voiture un intrus dans le centre ville et privilégier le piéton,
- Arborer et végétaliser le centre ville,
- Rénover la Place de la République.

◆ Favoriser le développement économique et les activités touristiques :

- Valoriser le site de l'ancienne école de Courcy,
- Poursuivre le développement de la ZAC de Malabry,
- Développer le 3^{ème} bassin et la zone de Kerpallud.

◆ De véritables projets pour Kérity et Plounez :

- Pour Plounez, formaliser le projet d'axe piéton et patrimonial entre Plounez et Paimpol,
- Pour Kérity, réaliser un plan pluriannuel d'investissement sur la rénovation du bourg.



Le prévisionnel des dépenses de fonctionnement

	2006	2007	2008	2009	Prévisionnel CA 2010	DOB 2011
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 862 915,51 €	1 805 137,95 €	1 892 646,50 €	1 790 601,08 €	1 752 205,69 €	1 850 864,00 €
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 252 032,30 €	4 528 496,85 €	4 647 557,89 €	4 776 715,29 €	4 770 705,39 €	4 811 672,00 €
CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	847,00 €	0,00 €	925,66 €	925,67 €	925,67 €	1 000,00 €
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	829 799,23 €	845 887,52 €	794 688,76 €	779 029,37 €	907 400,05 €	955 067,00 €
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	602 341,52 €	389 195,21 €	504 239,50 €	448 371,55 €	393 856,44 €	467 000,00 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 055,70 €	90 302,71 €	3 893,64 €	2 973,21 €	6 364,77 €	3 900,00 €
CHAPITRE 042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 391 701,81 €	896 141,74 €	1 001 575,22 €	961 099,35 €	1 071 771,00 €	570 800,00 €
dont DOTATION AMORTISSEMENTS	771 643,03 €	884 065,82 €	894 085,90 €	959 006,35 €	535 211,00 €	570 800,00 €
VALEUR COMPTABLE DES IMMOS. CEDEES	1 620 058,70 €	12 075,92 €	107 489,26 €	2 093,00 €	536 560,00 €	
5815 - Provisions			25 000,00 €		0,00 €	
TOTAL Compte Administratif	9 953 693,07 €	8 555 161,98 €	8 870 527,17 €	8 759 715,52 €	8 903 229,01 €	8 660 903,00 €
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (opération d'ordre)	224 176,22 €	0,00 €	49 473,07 €	0,00 €	686 480,00 €	1 180 877,00 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement						9 841 180,00 €



Le prévisionnel des recettes de fonctionnement en 2011

	2006	2007	2008	2009	Prévisionnel CA 2010	DOB 2011
CHAPITRE 13 - ATTENUATION DE CHARGES	115 521,00 €	104 993,00 €	63 957,00 €	82 808,16 €	82 805,17 €	66 000,00 €
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	602 445,00 €	531 410,00 €	541 537,00 €	549 597,00 €	789 118,41 €	804 900,00 €
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	4 700 907,00 €	4 835 661,00 €	4 941 928,00 €	5 039 402,00 €	5 249 694,14 €	5 283 000,00 €
dont principalement:						
7311 Contributions directes (taux: + x%)	3 388 776,00 €	3 542 252,00 €	3 656 922,00 €	3 799 738,00 €	3 915 818,00 €	3 954 900,00 €
7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation	311 217,42 €	293 528,04 €	275 746,65 €	187 919,60 €	223 543,97 €	223 600,00 €
CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 688 349,00 €	2 785 478,00 €	2 827 281,00 €	2 794 739,97 €	2 832 812,57 €	2 833 800,00 €
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	207 306,00 €	193 559,00 €	218 463,00 €	183 514,00 €	195 169,15 €	199 000,00 €
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS	4 866,62 €	14 122,90 €	8 504,63 €	21,60 €	21,60 €	0,00 €
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	617 264,92 €	28 687,12 €	134 807,18 €	81 350,99 €	623 820,32 €	35 000,00 €
CHAPITRE 042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 369 249,94 €	185 329,94 €	192 504,36 €	161 621,00 €	95 049,00 €	
dont 722 - Travaux en régie	163 553,94 €	185 329,94 €	192 504,36 €	161 621,00 €	95 049,00 €	
immobilisations cédées	1 205 696,00 €					
sous-total	10 305 909,48 €	8 679 240,96 €	8 928 982,17 €	8 893 054,72 €	9 868 490,36 €	9 221 700,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	490 802,17 €	575 423,61 €	174 749,13 €	34 362,64 €	192 701,74 €	619 480,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 796 711,65 €	9 254 664,57 €	9 103 731,30 €	8 927 417,36 €	10 061 192,10 €	9 841 180,00 €



Les dépenses d'investissement en 2011.

	2006	2007	2008	2009	Prévisionnel CA 2010	DOB 2011
CHAPITRE 001 - Résultat d'investissement reporté	321 073.14 €	313 413.38 €	1 186 034.17 €	964 660.09 €	102 968.19 €	441 508.00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	578 119.44 €	651 734.54 €	747 488.98 €	884 427.67 €	890 468.05 €	910 500.00 €
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	112 011.27 €	47 025.80 €	114 155.59 €	55 289.46 €	97 236.80 €	2 640 440.00 €
CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	138 697.74 €	515 484.79 €	383 146.41 €	347 808.55 €	293 064.85 €	
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	305 978.51 €	410 504.23 €	522 075.44 €	221 853.00 €	322 616.53 €	
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	2 117 527.63 €	1 702 297.65 €	1 928 387.87 €	798 959.00 €	795 177.42 €	
CHAPITRE 40- Opérations d'ordre entre sections	1 369 249.94 €	185 329.94 €	192 504.36 €	161 621.00 €	95 049.00 €	
CHAPITRE 4581 - Opérations d'investissement sous mandat		252 928.66 €				
Total	4 942 657.67 €	4 078 718.99 €	5 073 792.82 €	3 434 618.77 €	2 596 580.84 €	3 992 448.00 €

17



Les perspectives d'évolution de la dette en 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	Estimation 2011
Emprunts contractés	700 000.00 €	820 000.00 €	1 800 000.00 €	1 464 000.00 €	600 000.00 €	600 000.00 €
Remboursement du capital	578 119.44 €	650 442.32 €	744 768.94 €	882 127.67 €	890 468.00 €	910 500.00 €
Intérêts	410 561.53 €	433 472.70 €	462 255.50 €	433 494.12 €	401 142.61 €	402 850.00 €
Sous-total "Annuité"	988 680.97 €	1 083 915.02 €	1 207 024.44 €	1 315 621.79 €	1 291 610.61 €	1 313 350.00 €
Autres frais financiers	6 582.34 €	7 349.48 €	74.00 €	309.51 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Intérêts courus non échus	185 197.65 €	-51 626.97 €	18 936.30 €	9 677.57 €	-8 837.00 €	10 000.00 €
Total	1 180 460.96 €	1 039 637.53 €	1 226 034.74 €	1 325 608.87 €	1 283 773.61 €	1 324 350.00 €
Capital dû au 31.12	10 004 376.00 €	10 173 933.00 €	11 227 057.00 €	11 806 930.00 €	11 516 462.00 €	11 206 408.81 €
<i>Dette / hab (DGF) au 31.12</i>	<i>1 121.69 €</i>	<i>1 140.70 €</i>	<i>1 250.93 €</i>	<i>1 347.21 €</i>	<i>1 292.68 €</i>	<i>1 250.99 €</i>
<i>Population DGF</i>	<i>8 919</i>	<i>8 919</i>	<i>8 975</i>	<i>8 764</i>	<i>8 909</i>	<i>8 958</i>

18



Les recettes d'investissement 2011.

	2006	2007	2008	2009	Prévisionnel CA 2010	DOB 2011
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre entre sections	2 391 701.81 €	896 141.94 €	1 001 575.22 €	961 099.35 €	1 071 771.00 €	570 800.00 €
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 268 335.14 €	725 812.29 €	945 310.74 €	642 693.45 €	461 261.00 €	803 282.00 €
CHAPITRE 13 - subventions d'investissement	259 317.27 €	442 949.52 €	355 808.93 €	262 658.36 €	18 793.35 €	70 260.00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	700 812.00 €	820 600.00 €	1 800 600.00 €	1 465 300.02 €	600 000.00 €	600 000.00 €
Emprunt d'équilibre						762 229.00 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	9 078.07 €	2 177.27 €	5 837.84 €	0.00 €	3 247.14 €	5 000.00 €
CHAPITRE 021 - Virements de la section de fonctionnement	0.00 €	1 008.50 €	0.00 €			1 180 877.00 €
CHAPITRE 024- produits des cessions d'immobilisations						
4582 - Opérations d'investissement sous mandat (recettes)		3 995.50 €				
Total	4 629 244.29 €	2 892 685.02 €	4 109 132.73 €	3 331 751.18 €	2 155 072.49 €	3 992 448.00 €



L'équilibre budgétaire 2011 de la section investissement.

DEPENSES		
Déficit d'investissement 2010 prévisionnel et anticipé		441 508.00 €
Remboursement du capital des emprunts		910 500.00 €
Dépenses d'équipement : Report (711 689.11) + dépenses nouvelles		2 640 440.00 €
	TOTAL DEPENSES	3 992 448.00 €
RECETTES		
Excédent d'investissement reporté		-
Autofinancement Opérations d'ordre	Virement de la section de fonctionnement	1 180 877.00 €
	Affectation du résultat de fonctionnement 2010	538 482.00 €
Recettes diverses	Amortissement des immobilisations	570 800.00 €
	Cession des immobilisations	-
	Fonds de compensation TVA	164 800.00 €
	Taxe locale d'équipement	100 000.00 €
	Subventions et participations	70 260.00 €
	Avances	5 000.00 €
Emprunt prévisionnel		600 000.00 €
Emprunt d'équilibre		762 229.00 €
	TOTAL RECETTES	3 992 448.00 €



Commune de Paimpol

Débat d'orientations budgétaires 2011

Présentation en conseil municipal



PREMIERE PARTIE

Le résultat de l'exercice 2010



Le budget de la Ville retrouve en 2010 une situation financière et budgétaire meilleure mais les marges de manœuvre restent faibles.

Les points clés de l'exercice 2010 sont :

-Les dépenses de fonctionnement à caractère général qui continuent à baisser malgré des hausses mécaniques liées aux augmentations des charges d'électricité, combustibles, etc., et des contrats de maintenance par exemple.

-La stabilité et donc une maîtrise rigoureuse des dépenses de personnel,

-La baisse de la dette de la commune,

-Un bon niveau d'investissement malgré les efforts budgétaires opérés.

3



L'endettement de la commune.

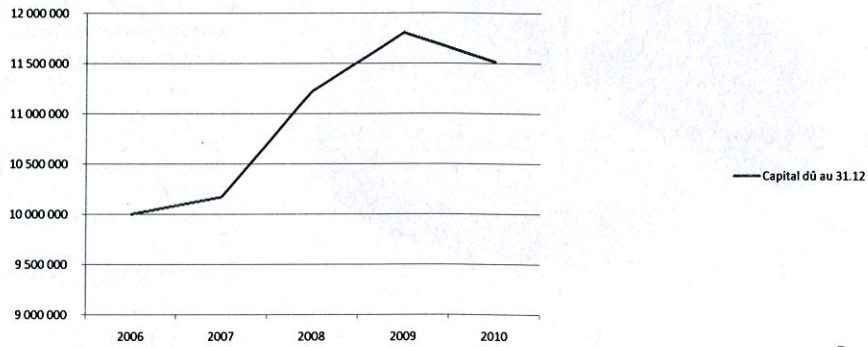
	2006	2007	2008	2009	2010
Emprunts contractés	700 000,00 €	820 000,00 €	1 800 000,00 €	1 464 000,00 €	600 000,00 €
Remboursement du capital	578 119,44 €	650 442,32 €	744 768,94 €	882 127,67 €	890 468,00 €
Intérêts	410 561,53 €	433 472,70 €	462 255,50 €	433 494,12 €	401 142,61 €
Sous-total "Annuité"	988 680,97 €	1 083 915,02 €	1 207 024,44 €	1 315 621,79 €	1 291 610,61 €
Autres frais financiers	6 582,34 €	7 349,48 €	74,00 €	309,51 €	1 552,00 €
Intérêts courus non échus	185 197,65 €	-51 626,97 €	18 936,30 €	9 677,57 €	-8 837,00 €
Total	1 180 460,96 €	1 039 637,53 €	1 226 034,74 €	1 325 608,87 €	1 284 325,61 €
Capital dû au 31.12	10 004 376,00 €	10 173 933,00 €	11 227 057,00 €	11 806 930,00 €	11 516 462,00 €
<i>Dette / hab (DGF) au 31.12</i>	<i>1 121,69 €</i>	<i>1 140,70 €</i>	<i>1 250,93 €</i>	<i>1 347,21 €</i>	<i>1 292,68 €</i>
<i>Population DGF</i>	<i>8919</i>	<i>8919</i>	<i>8975</i>	<i>8764</i>	<i>8909</i>

4



L'évolution de la dette.

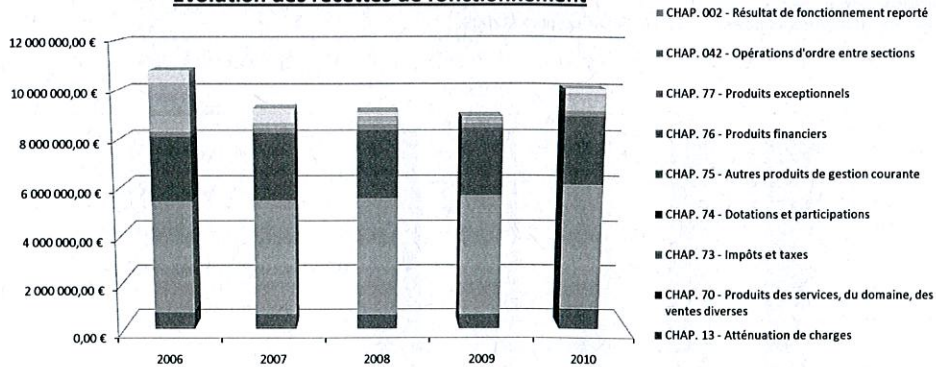
Encours de la dette



L'évolution des recettes de fonctionnement

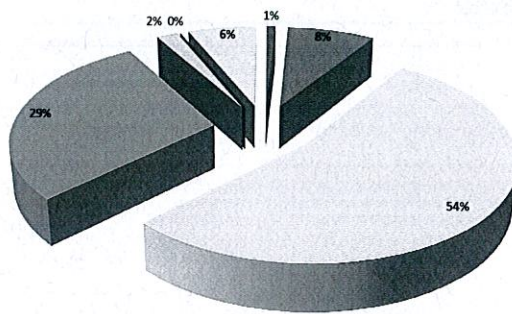
Une hausse progressive et significative de 12,7 % par rapport à 2009.

Evolution des recettes de fonctionnement





Répartition des produits réels 2010



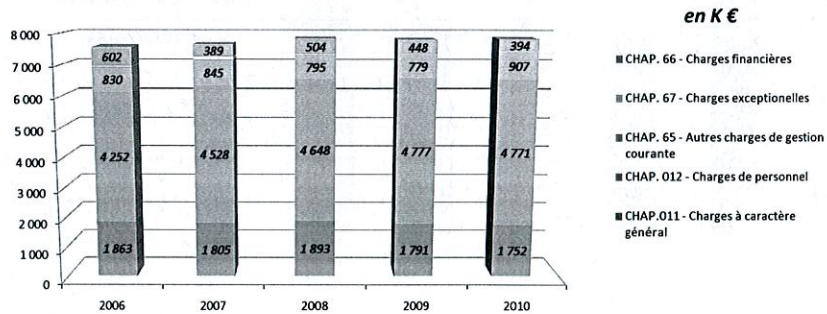
- CHAP. 13 - Atténuation de charges
- CHAP. 70 - Produits des services, du domaine, des ventes diverses
- CHAP. 73 - Impôts et taxes
- CHAP. 74 - Dotations et participations
- CHAP. 75 - Autres produits de gestion courante
- CHAP. 76 - Produits financiers
- CHAP. 77 - Produits exceptionnels

7



Des dépenses de fonctionnement maîtrisées en 2010.

- Les dépenses augmentent mais restent maîtrisées par rapport aux exercices 2008 et 2009 et évoluent moins que les recettes.
- Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est en baisse grâce à un effort notable des services de la Ville de maîtriser leur budget.
- Les dépenses de personnel sont revenues à un niveau inférieur à 2009 en raison d'une gestion des ressources humaines de la mairie optimisée.
- Les charges d'intérêts baissent : - 12,16 % par rapport à 2009.

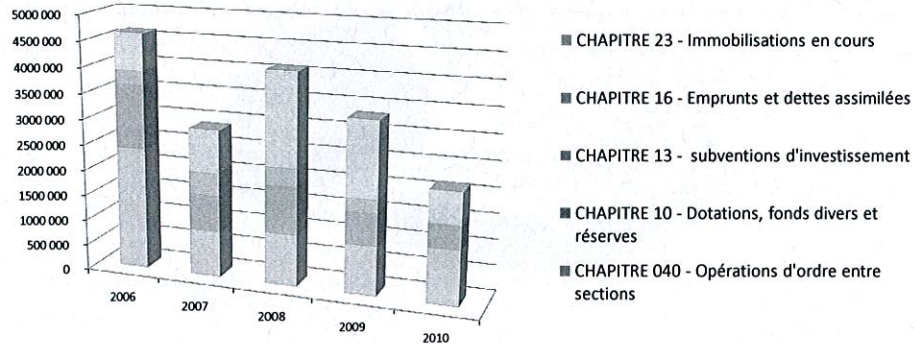


8



L'évolution des recettes d'investissement.

Une baisse significative des emprunts contractés agit sur le volume total des recettes, ce qui s'avère une nécessité pour poursuivre l'effort de désendettement de la commune.

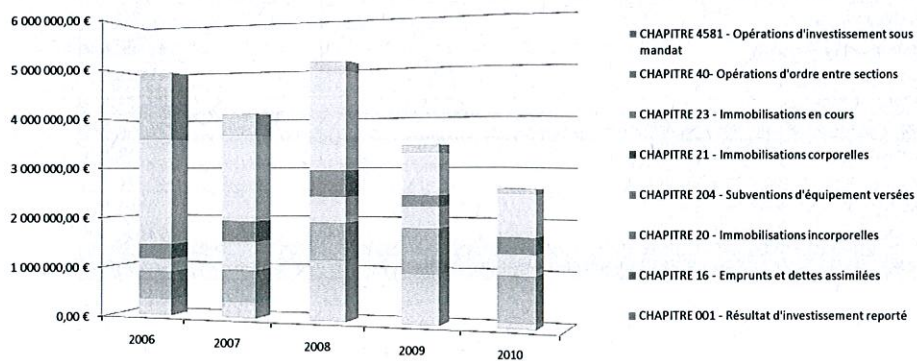


9



L'évolution des dépenses d'investissement.

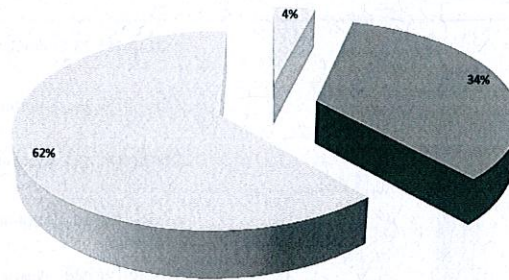
Les dépenses d'équipement restent au même niveau depuis 2 ans – Chapitre 23.



10



Répartition des dépenses d'investissement 2010



■ Résultat d'investissement reporté ■ Emprunts et dettes assimilées ■ Dépenses d'équipement 11



Commune de Paimpol - Débat d'orientations budgétaires 2011

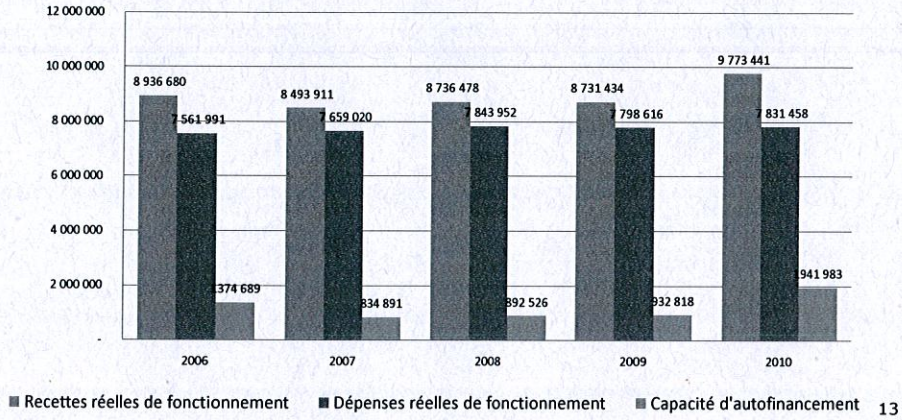
Les dépenses d'investissement 2010.

L'année confirmée comme celle de la voirie et des travaux.

Frais d'études (202 et 203)	75 530,99 €
Terrains bâtis (2115)	444,78 €
Aménagement paysager et espaces verts (2121)	11 339,54 €
Véhicules (2182)	121 593,14 €
Informatique (205 et 2183)	41 588,36 €
Mobilier (2184)	21 008,34 €
Constructions (040 et 2313)	136 667,30 €
Aménagement urbain, voirie et éclairage public (2315)	748 504,20 €
Bibliothèque (fonds documentaire) (2168)	26 518,29 €
Autres immobilisations corporelles (2188)	119 172,89 €
Œuvres et objets d'art (2161 et 2316)	4 464,78 €
Subvention d'équipement (204)	293 064,85 €
total des dépenses d'équipement mandatées	1 599 897,46 €



L'évolution de la capacité d'autofinancement brute.



L'affectation du résultat 2010

Dépenses de fonctionnement	8 903 230 €
Recettes de fonctionnement	10 061 192 €
Excédent de fonctionnement	1 157 962 €
Dépenses d'investissement	2 596 581 €
RAR Dépenses	711 689 €
Recettes d'investissement	2 155 072 €
RAR Recettes	614 715 €
Besoin de financement de la section d'investissement (1068)	538 483 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	619 479 €



DEUXIEME PARTIE

Les propositions d'orientations budgétaires 2011.



2011 : Le lancement de la rénovation urbaine.



Après une phase d'études et suite à la démarche AEU, la Ville va rentrer dans une phase de réalisation des travaux axée en 2011 sur l'aménagement urbain et le cadre de vie des Paimpolais.

◆ Continuer de développer le centre ville historique de Paimpol :

- Faire de la voiture un intrus dans le centre ville et privilégier le piéton,
- Arbore et végétaliser le centre ville,
- Rénover la Place de la République.

◆ Favoriser le développement économique et les activités touristiques :

- Valoriser le site de l'ancienne école de Courcy,
- Poursuivre le développement de la ZAC de Malabry,
- Développer le 3^{ème} bassin et la zone de Kerpallud.

◆ De véritables projets pour Kérity et Plounez :

- Pour Plounez, formaliser le projet d'axe piéton et patrimonial entre Plounez et Paimpol,
- Pour Kérity, réaliser un plan pluriannuel d'investissement sur la rénovation du bourg.

17



L'équilibre budgétaire 2011 de la section investissement.

DEPENSES		
Déficit d'investissement 2010 prévisionnel et anticipé		441 508.00 €
Remboursement du capital des emprunts		910 500.00€
Dépenses d'équipement : Report (711.689.11) + dépenses nouvelles		2 640 440.00€
	TOTAL DEPENSES	3 992 448.00€

RECETTES		
Excédent d'investissement reporté		-
Autofinancement Opérations d'ordre	Virement de la section de fonctionnement	1 180 877.00€
	Affectation du résultat de fonctionnement 2010	538 482.00€
	Amortissement des immobilisations	570 800.00€
Recettes diverses	Cession des immobilisations	-
	Fonds de compensation TVA	164 800.00€
	Taxe locale d'équipement	100 000.00€
	Subventions et participations	70 260.00€
	Avances	5 000.00€
	Emprunt prévisionnel	600 000.00€
Emprunt d'équilibre		762 229.00€
	TOTAL RECETTES	3 992 448.00€

